

## Directive pour les candidat(e)s à l'examen 2023

Félicitations ! Vous vous êtes inscrit(e) à un examen très exigeant. Afin que vous puissiez vous concentrer entièrement sur la préparation des différentes matières, nous répondons ci-dessous aux questions les plus fréquemment posées. Les références aux articles correspondants du règlement ou de la directive sont indiqués en italique.

(p.ex. R-13 = Règlement, Art. 13; D-P15 = Directive, page 15)

### Dates importantes:

15.08. – 17.08.2023	Examen écrit, Foire de Bâle
25.08.2023	Convocation examen oral
02.10 – 07.10.2023	Examen oral, BBB Baden

18.10.2023	À partir de 20.00 heures, les numéros des candidat(e)s ayant réussi sont communiqués sur Internet, <a href="http://www.anavant.ch">www.anavant.ch</a> .
25.10.2023	Envoi des résultats
13.01.2024	Cérémonie de remises des diplômes

## 1 Informations générales

### 1.1 Un désistement à l'examen est-il possible?

En principe, oui. Il faut toutefois tenir compte de deux points importants lors d'un désistement avant ou d'un abandon pendant l'examen.

**Réussite de l'examen:** En cas de retrait de l'inscription avant le début de l'examen ou d'abandon de l'examen par le/la candidat/e, l'examen sera considéré comme «non réussi», R-6.42. Exception: Des raisons importantes telles que mentionnées dans le règlement sous R-4.22.

**Remboursement de la taxe d'examen:** Le remboursement n'est possible que s'il existe des raisons telles que mentionnées sous R-4.22. Si le motif du retrait est justifié par une raison valable, reconnue par le règlement, le remboursement s'effectue de la manière suivante:

- Retrait avant la Décision d'admission: Fr. 1'700.–
- Retrait de l'inscription après la Décision d'admission mais au plus tard un jour avant le début des examens écrits (14 août 2023): Fr. 1'500.–
- À partir du premier jour d'examen: Fr. 0.–

Afin de pouvoir bénéficier d'un éventuel remboursement, les désistements ou interruptions de l'examen doivent être immédiatement annoncés par téléphone ou par e-mail et confirmés par écrit dans les 10 jours à la Direction d'examen, en y joignant un certificat médical ou autre attestation équivalente.

### 1.2 Quelles sont les conséquences si j'arrive en retard le jour de l'examen?

Vous ne pouvez plus passer l'examen de la matière en question; cette matière est considérée comme «non réalisée» et est notée avec la note 1. Vous n'aurez donc pas réussi l'examen, mais vous pourrez tout de même vous soumettre aux examens portant sur les autres matières et répéter l'examen (lire: R-6.5). N'est acceptée comme excuse valable qu'un retard d'au moins 45 minutes du train pour le voyage au lieu d'examen. Ce retard doit être confirmé immédiatement par écrit par le personnel de la gare d'arrivée.

Si vous venez en voiture privée, aucune excuse liée à des accidents, embouteillages, pannes etc. n'est acceptée.

En cas de retard excusable, il n'est pas possible – pour des raisons d'organisation – de rattraper l'examen de la matière manquée dans la même année de l'examen. Vous pouvez passer la matière concernée lors de l'examen de l'année suivante, sans frais. Les résultats obtenus dans les différentes matières ne sont communiqués qu'à la fin, c'est-à-dire lorsque le candidat a passé tous ses examens.

### 1.3 Dois-je décliner mon identité pendant les examens?

Oui, chaque candidat/e doit pouvoir présenter une pièce d'identité officielle pourvue d'une photo (permis de conduire, carte d'identité, etc.) pendant l'examen (écrit et oral). Pour les examens écrits, une pièce d'identité officielle doit être mise sur le pupitre, et pour l'examen oral, un contrôle est effectué par les experts.

### 1.4 Des données me concernant sont-elles stockées?

Uniquement celles qui sont nécessaires au déroulement de l'examen. La base de données correspondante est enregistrée auprès du responsable fédéral chargé de la protection des données. Les données personnelles vous concernant qui sont enregistrées figurent dans la lettre d'admission. Elles ne sont pas transmises à des personnes extérieures. Exceptions:

- Votre nom et votre domicile sont communiqués à l'école que vous fréquentez afin de contrôler votre inscription.
- Le secrétariat de l'Association est informé de votre adresse postale et e-mail afin de pouvoir vous accompagner pendant les examens en vous procurant, p.ex., des informations relatives à Anavant.
- A l'issue des examens, les noms et domiciles des candidat(e)s ayant réussi l'examen sont communiqués aux écoles concernées. Veuillez svp vous référer à R-7.13.

### 1.5 Comment les données sont-elles tenues à jour?

Pour cela, nous avons besoin de votre aide. Nous vous prions de signaler d'éventuelles erreurs de même que toute modification survenant avant le 29 octobre 2023 le plus rapidement possible à la Direction d'examen.

C'est le seul moyen de garantir que l'établissement du brevet et l'inscription au registre professionnel puissent être réalisés correctement. Si le brevet doit être établi une nouvelle fois en raison d'informations incorrectes et non corrigées par vous, nous serons contraints de vous facturer les frais.

## 1.6 Quels sont les organes d'examen les plus importants et comment puis-je les contacter?

**Président:** Rolf Meyer  
Schiltmatthalde 3  
6048 Horw  
Tél. +41 79 861 25 47  
E-mail: rolf.meyer@anavant.ch

**Direction d'examen:** Nina von Arx-Steiner  
**Secrétariat** Secrétariat Anavant  
case postale, 5401 Baden  
Tél. 044 552 01 50  
E-mail: anmeldung@anavant.ch

Pendant les examens, des secrétariats temporaires sont mis à disposition:

- Examens écrits:  
Foire de Bâle  
Tél. 044 552 01 50 (dès l'ouverture des portes jusqu'à 15 minutes environ après la fin des examens)
- Examens oraux:  
Berufsfachschule BBB Baden, Bruggerstrasse 75,  
5400 Baden  
Tél. 044 552 01 50

## 1.7 Comment et quand saurai-je si j'ai réussi l'examen?

Vous serez informé(e) de la réussite de votre examen par écrit au plus tard le 25 octobre 2023. À partir du 18 octobre 2023, 20.00 heures, les numéros des candidat(e)s ayant réussi l'examen pourront être consultés sur Internet ([www.anavant.ch](http://www.anavant.ch)).

**Aucune information écrite ou téléphonique préalable n'est fournie sur la réussite de l'examen.**

## 1.8 Quand vais-je recevoir le brevet si j'ai réussi l'examen?

Le brevet est établi par l'Office fédéral compétent avec un délai de livraison de huit à dix semaines. Avec la décision relative à la réussite de l'examen, vous recevrez également l'attestation des notes. Pour la remise des brevets, nous organisons une cérémonie de remise des diplômes le samedi 13 janvier 2024 dans la région de Baden. Vous recevrez l'invitation à cette cérémonie avec la lettre vous informant de votre réussite d'examen. La participation est facultative. Si vous ne pouvez pas participer à cette soirée, le brevet vous sera envoyé par lettre recommandée vers la mi-janvier.

## 1.9 Puis-je déposer un recours si je n'ai pas réussi l'examen?

Oui, vous pouvez contester la décision négative prise par la commission d'examen auprès du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Vous recevrez toutes les informations nécessaires à cet effet en même temps que la décision négative.

## 1.10 De quoi dois-je tenir compte si je désire répéter l'examen non réussi?

Veillez vous référer à l'article R-6.5 du règlement. C'est la note de matière et non pas la note de position qui détermine si une matière doit être répétée.

## 1.11 Puis-je consulter mes travaux d'examen écrits?

Si vous échouez à l'examen, oui. Vous recevrez un formulaire de commande correspondant en même temps que la décision négative. Les copies de vos travaux écrits vous seront envoyées moyennant une taxe (taxe de base de Fr. 20.–, plus Fr. 20.– par matière). Si vous désirez déposer un recours, il est nécessaire de consulter vos travaux d'examen afin de pouvoir répondre aux exigences de justification émises par l'Office fédéral.

## 1.12 Les infirmités sont-elles prises en compte?

En principe, oui. Si, par exemple, vous avez des problèmes de locomotion ou s'il vous faut une chaise roulante, veuillez immédiatement contacter le secrétariat d'examen afin qu'il puisse trouver une solution adaptée à vos besoins. De toute manière, l'infirmité doit être attestée par un certificat médical.

# 2 Examen écrit

## 2.1 Quand et où l'examen écrit a-t-il lieu?

Date: Du mardi 15 au jeudi 17 août 2023  
Veillez consulter l'horaire à la page 4)

Lieu: Foire de Bâle

## 2.2 Comment se déroule l'examen écrit? Où est ma place d'examen?

Cette année, plus de 1200 candidates et candidats prendront part à l'examen. Afin d'en garantir un bon déroulement, nous avons pris les mesures suivantes:

**Place d'examen:** Un numéro vous sera attribué avec la lettre d'admission. Les places dans la salle d'examen sont également numérotées et portent votre nom. Veuillez vous asseoir à la place comprenant votre numéro.

### Remise des devoirs d'examen:

Les sujets d'examen sont distribués dans une enveloppe fermée quelques minutes avant le début de l'examen. Il va sans dire que celle-ci ne peut être ouverte que sur instruction de la Direction d'examen.

À la fin de l'examen de chaque matière vous mettez les feuilles de solutions dans cette même enveloppe qui sert également de contrôle de présence.

Veillez signer l'enveloppe à l'endroit prévu. Sur demande de la direction d'examen, remettez vos feuilles de solutions dans l'enveloppe. Veuillez coller le rabat de l'enveloppe!

En plus du devoir d'examen, cette enveloppe contient du papier pour vos notes et vos solutions. L'utilisation de votre propre papier – même pour des notes intermédiaires – n'est pas autorisée. Des feuilles supplémentaires peuvent être obtenues à tout moment auprès des surveillants.

## 2.3 Quels moyens auxiliaires puis-je-utiliser?

L'utilisation d'un téléphone portable ou le port d'une smart-watch, que ce soit pour de la communication vocale, des textes ou des images ou pour remplacer une montre, n'est pas autorisée pendant toute la durée d'une session d'examen. De même, il est strictement défendu d'emporter le portable ou la smartwatch lorsque vous quittez la salle pendant la session d'examen. L'utilisation de moyens électroniques tels que Notepad, Organizer, CD/DVD/MP3 Player, etc. est également interdite. Toute infraction à ces dispositions entraînera l'exclusion de l'examen.

Aides autorisées: les plumes, les stylos à bille, les crayons de couleur et les feutres, les marqueurs, les règles, les agrafeuses, les tampons personnels et les calculatrices de poche sans possibilité de mémorisation de texte (pas de clavier complet en disposition QWERTY comme le clavier d'un ordinateur).

Aides interdites: Tous les outils non mentionnés ici.

Pendant toute la durée de l'examen, veuillez retirer de la table les serviettes et sacs que vous ne pouvez ouvrir. L'utilisation de documents ou notes de cours, de listes de contrôle et de références similaires est interdite.

Étude de cas intégré: C'est un examen « open book ». Vous pouvez utiliser un seul classeur de format standard A4 et d'une largeur maximale de 7 cm; et en plus, les lois CO et CC (par analogie avec la matière du droit).

Gestion du personnel: les lois CO/CC sont autorisées.

## 2.4 A quoi dois-je faire attention au cours de mon travail d'examen?

Les solutions doivent être rédigées à la main. Veuillez ne pas écrire vos solutions au crayon.

Veuillez noter que chaque feuille de solutions doit comporter le nom, le numéro de candidat, la matière d'examen et le numéro de page. Il est important de pouvoir vous attribuer toutes les feuilles contenant vos solutions. Vous pouvez également utiliser un tampon. Toutes les feuilles de solutions d'une matière doivent être agrafées (bostitch).

La durée dont vous disposez pour résoudre vos sujets d'examen est exactement déterminée par le règlement. Une fois ce temps écoulé, vous disposez de 2 minutes supplémentaires pour vérifier si vos feuilles de solutions portent toutes les indications exigées et pour les assembler dans le bon ordre. Vous ne pouvez toutefois plus travailler sur l'épreuve d'examen.

Les feuilles de solutions doivent être mises dans l'enveloppe et seront ramassées par le personnel de surveillance après écoulement de ce temps additionnel. Si votre travail n'est alors pas prêt à être ramassé, il ne sera plus accepté et la matière d'examen concernée sera considérée comme « non résolue » (note 1).

## 2.5 Puis-je quitter la salle pendant l'examen (par ex. pour aller aux toilettes) ou rendre mon travail et quitter la salle si j'ai terminé mon travail avant l'heure?

Oui, avec les restrictions suivantes:

- En cas d'urgence, vous pouvez quitter la salle jusqu'à 15 minutes avant la fin d'une matière d'examen. Il est interdit de quitter la salle pendant les 15 dernières minutes.
- Si vous avez terminé votre examen avant les 15 dernières minutes, vous pouvez quitter la salle et remettre vos solutions au personnel de surveillance dans le foyer.

Vous devez confirmer cette remise anticipée par votre signature auprès du surveillant dans le foyer et quitter le foyer. Un retour dans la salle d'examen n'est plus autorisé pendant l'examen encore en cours.

Les différentes phases sont affichées en couleur sur les écrans:

Vert = il est possible de quitter la salle si nécessaire ou de rendre votre travail achevé.

Rouge = dernière 15 minutes: plus permis de quitter la salle.

## 2.6 Puis-je poser des questions de compréhension pendant l'examen?

Malheureusement, non. Les organes de contrôle présents ou les experts ne sont pas en mesure de répondre aux questions relatives au contenu ou à la compréhension de l'examen pendant l'examen en cours.

Si vous avez l'impression qu'une épreuve est incomplète ou formulée de manière imprécise ou qu'il manque des indications essentielles, vous pouvez émettre des hypothèses qui doivent alors être clairement désignées comme telles dans vos solutions. Veuillez noter que des hypothèses erronées ou inutiles peuvent entraîner une déduction de points.

## 2.7 Où et comment réserver une chambre d'hôtel?

Veuillez consulter le site [www.anavant.ch](http://www.anavant.ch). Sous la rubrique «Ausbildung» ► «Rund um die Prüfung» ► «Prüfung 2023» vous trouvez un lien pour réserver un hôtel.

# 3 Examen oral

## 3.1 Quand et où l'examen oral a-t-il lieu?

Date: du lundi 2 au samedi 7 octobre 2023, inclus

Lieu: Berufsfachschule BBB, Bruggerstrasse 75, 5400 Baden

## 3.2 Combien de temps dure l'examen oral?

L'examen oral se déroule en une seule journée. Il est possible que vous soyez obligé d'arriver à Baden la veille de l'examen. L'examen oral dure 30 minutes (sans compter le temps de préparation).

Vous recevrez la convocation contenant l'horaire précis et la répartition des expert(e)s par lettre recommandée au plus tard le 25 août 2023.

## 3.3 Puis-je donner mes préférences personnelles quant à la date de l'examen oral?

En raison du grand nombre de candidates et candidats, nous regrettons ne pas pouvoir tenir compte de vos préférences personnelles. Merci de votre compréhension.

# 4 Y a-t-il des consignes particulières à respecter pour certaines matières?

Oui, veuillez vous référer aux indications suivantes.

## 4.1 En général

Si un nombre déterminé de réponses est exigé dans une épreuve d'examen (p.ex.: «Veuillez mentionner quatre avantages et quatre désavantages»...

ou «Mentionnez trois exemples...»; etc.), il n'est pas permis de donner plus de réponses que nécessaire. Si le nombre de réponses dépasse le nombre exigé, les réponses requises sont évaluées dans l'ordre. Les réponses en trop sont biffées et ne sont pas évaluées – même si elles sont correctes. Cela ne vaut donc pas la peine de proposer une « sélection » de solutions dans l'espoir que l'une ou l'autre soit correcte.

#### 4.2 Examen écrit en droit et économie

Les lois suivantes doivent être apportées:

- Code civil (CC)
- Code des obligations (CO)
- Loi sur la poursuite pour dettes et faillite (LP)

Si des dispositions d'autres lois sont nécessaires pour résoudre le cas en question, celles-ci sont remises avec l'examen.

Outre les éditions officielles de l'OCFIM, tous les codes disponibles sur le marché sont autorisés, à l'exception des éditions du Beobachter Edition et de l'édition Navigator des éditions Orell Füssli.

Des onglets collés avec un mot-clé pour trouver plus rapidement des chapitres sont autorisés.

Quant à d'autres notes manuscrites, seuls les renvois d'articles sont autorisés, comme par exemple: de l'art. 102 CO (demeure du débiteur) à l'art. 190 CO (demeure du vendeur).

D'autres annotations manuscrites et des textes/remarques collés ne sont pas autorisés. Le surlignage est permis.

#### 4.3 Présentation orale et IC

La langue de l'examen est le français.

Les deux parties d'épreuve se suivent et durent 15 minutes chacune, au total donc 30 minutes. Les candidates et candi-

dates peuvent se préparer pendant 30 minutes avant le début de la présentation. Des détails concernant ce sujet sont communiqués dans la convocation à l'examen oral.

Les outils suivants sont à votre disposition pour préparer votre présentation:

- flip-chart
- petites cartes colorées
- papier de notes
- feutres

La présentation réalisée en présence des experts doit durer 10 minutes. Si elle dure plus longtemps, elle sera interrompue par les experts. Pendant la présentation vous disposez également d'un tableau noir/tableau blanc, mais pas d'un rétroprojecteur/présentateur. La présentation (10 minutes) sera suivie d'un entretien de réflexion de 5 minutes.

#### 4.4 Incidents critiques (CI)

Dans la partie CI, vous traitez successivement 2 cas de CI. Vous recevez les tâches à effectuer sur une feuille (A4).

Pour chaque CI, vous disposez d'un temps maximum pour lire le cas; ce temps est indiqué sur la feuille d'épreuve. Ensuite, vous commencez immédiatement votre exposé.

Si votre exposé prend plus de temps, les experts l'interrompent après 4 minutes et vous posent ensuite des questions concrètes relatives au cas. Vous disposez de 7 minutes au total pour un CI. Une fois le premier CI terminé, vous suivez la même procédure pour le deuxième CI.

### 5 Infraction à ces règlements

Une infraction à ces dispositions entraîne l'exclusion de l'examen du candidat ou de la candidate selon l'article R-4.3 du règlement d'examen.

Sous réserve de modifications! Consultez l'horaire actuel sur notre site [www.anavant.ch](http://www.anavant.ch).

### Horaire examen écrit 2023

Mardi, 15 août 2023	Mercredi, 16 août 2023	Jeudi, 17 août 2023
08.00 Ouverture des portes	08.00 Ouverture des portes	09.00 Ouverture des portes
<b>08.45 Mots de Bienvenue</b>	<b>08.45 Gestion du personnel</b>	<b>09.45 Secteur financier</b>
<b>09.00 Supply Chain Management</b>	10.15 Pause	11.15 Pause de midi
10.30 Pause	<b>11.00 Droit et économie</b>	<b>13.15 Étude de cas intégrée</b>
<b>11.15 Méthodologie de résolution des problèmes et de décision</b>	12.30 Pause de midi	15.45 Fin
12.15 Pause de midi	<b>14.15 Marketing et vente</b>	
<b>14.15 Gestion de l'entreprise</b>	15.45 Fin	
15.45 Fin		

Lieu: Foire de Bâle

Tél. secrétariat d'examen: 044 552 01 50 (dès l'ouverture des portes jusqu'à environ 15 min. après la fin)

Dans les bâtiments des examens (examen écrit et examen oral) il est strictement défendu de fumer !